

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Le 15 décembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 9 décembre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 18

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis,
LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, FRESNEAU Éric, FREULON
Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène,
LETHIELLEUX Joëlle, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany),
THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

Absents excusés : ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, de MIEULLE Roger, DIARD
Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice,

Absents : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier, MARTIN Denis,

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra.

**DCM N° 2025 - 078 : ZAC DU CLOS DES VIGNES A DAUMERAY – AVENANT N° 2 AU
CONTRAT DE CONCESSION**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué.

Monsieur DAVY rappelle que compte tenu des résultats prévisionnels exposés précédemment dans le CRAC 2024 la participation de la commune devra passer de 170.000 € à 195.000 €.

Un avenant N°2 au contrat de concession doit donc être accepté pour approuver cette augmentation de la participation communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant N°2 au traité de concession d'aménagement modifiant le montant de la participation financière de la commune au bilan de la ZAC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation sera transmise à la société ALTER.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20251215-DCM2025-078-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025